

# Sud

SYNDICAT PTT  
d'Ille et Vilaine  
16 rue des Frères Moine  
BP 90267  
35202 RENNES Cédex 02

Mail : sudptt35@wanadoo.fr  
Fax : 02 99 53 77 51  
Tel : 02 99 50 51 51

## Communiqué :

### **DES CABINETS D'AVOCATS ASSIGNENT LA POSTE EN REFERE !!**

11 cabinets d'avocats de Rennes assignent La Poste en référé le 23 mai à 9 h au tribunal de grande instance pour contraindre La Poste à distribuer leur courrier par voie judiciaire.

Depuis le 9 janvier 2018, la direction de La Poste multiplie les communiqués indiquant qu'il y a très peu de grévistes et que la distribution du courrier est assurée à 95 et 97%.

C'est un des motifs récurrents qu'emploie la direction de La Poste pour considérer qu'elle n'y a pas lieu de négocier avec les organisations syndicales représentatives et les grévistes.

Le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine constate que la direction de La Poste ne veut toujours pas prendre en compte l'ampleur du mouvement de mécontentement.

Pourtant, les cabinets d'avocats plaignants se situent tous dans le centre ville de Rennes, secteur distribué par le bureau de Rennes Colombier... et non par les facteurs de Rennes Crimée !

Or la direction de La Poste fait croire aux médias et aux usagers que le conflit est circonscrit aux seuls 22 facteurs de Crimée. !

A se voiler la face, la direction de La Poste s'isole.

D'une part, à l'issue de plus de 4 mois de grève, le climat social ne sera jamais plus comme avant et une coordination départementale des facteurs s'est mise en place

D'autre part, vis-à-vis des usagers, la direction de La Poste n'a pas assumé un simple rôle d'information objective sur l'ampleur du conflit.

La réalité, c'est qu'au bout de 127 jours de grève qui a touché plus ou moins tous les bureaux du département, la direction ne sait plus comment s'en sortir. Elle sera de toute façon perdante.

La quantité de courrier en retard n'est aujourd'hui plus quantifiable. La direction en stocke un peu partout dans des hangars (mais aussi à la plate forme colis) au détriment des usagers.

Le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine qui est partie prenante au conflit considère que les usagers ont raison de se plaindre et ont raison de contraindre La Poste à trouver une solution au conflit

Rennes le 16 mai 2018  
le secrétaire départemental adjoint  
Stéphane Gefflot